

Traité réglant la question de la Sarre (Luxembourg, 27 octobre 1956)

Source: CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Traité sur la Sarre 1956 / CHRISTIAN PINEAU, Heinrich von Brentano, prise de vue : ROGER BESTGEN, Edmond Zigrand, commentaires : Jacques Navadic.- Luxembourg: CLT Journal télévisé [Prod.], 27 octobre 1956. CLT-UFA, Luxembourg. - FILM (03:02, Noir et blanc, Son original).

Copyright: (c) CLT/UFA

URL: http://www.cvce.eu/obj/traité_reglant_la_question_de_la_sarre_luxembourg_27_octobre_1956-fr-f9d8eb51-c0fa-4a3a-9c08-a810a644f35d.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Traité réglant la question de la Sarre (Luxembourg, 27 octobre 1956)

[Christian Pineau] De la République fédérale d'Allemagne et de la République française, on signe aujourd'hui les accords réglant la question sarroise, la canalisation de la Moselle et l'aménagement du cours supérieur du Rhin, ainsi qu'une convention d'établissement. Cette journée revêt une importance historique pour les relations franco-allemandes. Ces relations, dans le domaine politique, sont fondées en particulier sur les accords du 23 octobre 1954 et se développent dans le sens d'une étroite association. Les relations économiques entre les deux pays connaissent un brillant développement, dans le cadre d'une commune appartenance à l'OECE et de traités de commerce bilatéraux à long terme, tel que celui de 1955. Les relations culturelles ont, elles aussi, atteint un niveau élevé. Maintenant se trouvent réglés les derniers problèmes en suspens. Les accords qui viennent d'être signés sont le résultat de longues négociations. Une entente n'a été possible que grâce à de larges concessions de part et d'autre et parce que les deux pays sont conscients de leurs responsabilités européennes. Les sacrifices qui ont été consenti, attestent la volonté des deux gouvernements d'ouvrir une phase nouvelle dans les relations franco-allemande, au cours de laquelle les deux peuples chercheront en commun un avenir meilleur. Il ne doit plus subsister désormais entre eux, que les questions qui se posent normalement dans le cadre des relations de bon voisinage. Les deux gouvernements voient également dans le règlement qui vient d'intervenir, la réalisation d'une condition essentielle au renforcement du monde libre et à la création d'une Europe unie. Ils poursuivront désormais avec plus de vigueur encore leurs efforts communs en vue de la réalisation de cette Europe nouvelle.

[Journaliste] C'est monsieur Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de France, que vous venez d'entendre ici. Voici maintenant monsieur von Brentano.

[Heinrich von Brentano] Im Auftrag von der Bundesrepublik Deutschland und der Französischen Republik...

[Journaliste] Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale allemande lit en langue allemande une déclaration, qui est une déclaration identique à celle que vient de faire monsieur Christian Pineau. Monsieur Joseph Bech parle au nom du Luxembourg.

[Joseph Bech] Cette journée de la signature du traité franco-allemand et des autres traités concernant la Sarre consacre la réconciliation définitive des deux grands voisins de mon pays. Elle inaugure parmi les peuples d'Europe une ère nouvelle de coopération, plus confiante et plus amicale. Ceux qui ont rendu possible cette grande œuvre européenne ont bien mérité, et de leur pays, de l'Europe et de la paix.